763 (2026-2027) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

13 NOVEMBRE 2026

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027

4e session de la XIIe législature

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027

Le Gouvernement wallon présente au Parlement wallon le projet de décret dont la teneur suit :

Chapitre 1er - Dispositions générales

Article 1er

Pour l'année budgétaire 2027, les recettes courantes de la Wallonie sont estimées à 16.285.917 milliers d'euros, conformément au Titre I du tableau annexé au présent décret.

Art. 2

Pour l'année budgétaire 2027, les recettes en capital de la Wallonie sont estimées à 1.123.662 milliers d'euros, conformément au Titre II du tableau annexé au présent décret.

Art. 3

Pour l'année budgétaire 2027, les produits d'emprunts de la Wallonie sont estimés à 3.674.480 milliers d'euros, conformément au Titre III du tableau annexé au présent décret.

Art. 4

Les impôts et les taxes perçus au profit de la Wallonie existants au 31 décembre 2026 seront recouvrés pendant l'année 2027 d'après les lois, décrets, arrêtés et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Art. 5

§1er. Le Ministre du Budget est autorisé à couvrir, par des emprunts, lesquels peuvent être émis tant en Belgique qu'à l'étranger, tant en euro qu'en monnaies étrangères :

1° le financement des dépenses budgétaires non couvertes par les recettes budgétaires ;

2° le remboursement des emprunts et des obligations non encore amorties des emprunts libellés en euro ou en monnaies étrangères dont l'échéance finale se situe en 2027 ;

3° le remboursement par anticipation de tout ou partie d'emprunts libellés en euro ou en monnaies étrangères, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels d'émission ou des conventions d'emprunt ;

4° les opérations de gestion journalières du Trésor ou les opérations de gestion financière réalisées dans l'intérêt général du Trésor, en ce compris les placements nécessaires à leur bonne fin.

§2. Le Ministre du Budget est autorisé à convertir, avec l'accord des porteurs et aux conditions du marché, tout ou partie d'emprunts existants en emprunts du type « Billets de trésorerie à long terme » et d'en adapter l'échéance.

Art. 6

Le Ministre du Budget est autorisé :

1° à créer des billets de trésorerie ou d'autres instruments de financement portant intérêt, à concurrence du montant des emprunts à contracter et ce aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, en euro et en monnaies étrangères ;

2° à conclure toute opération de gestion journalière du Trésor ou toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général du Trésor, en ce compris la conclusion de conventions de placement nécessaires à leur bonne fin, dans le respect du principe de prudence ;

3° en ce qui concerne les emprunts privés émis par la Wallonie en Belgique ou à l'étranger, à adapter, en accord avec les prêteurs, les conditions et termes de remboursement ;

4° en ce qui concerne les emprunts émis par la Wallonie en Belgique ou à l'étranger, à conclure des opérations financières de gestion du Trésor en matière de « swap » d'intérêts, d'arbitrages, de couvertures de risque telles que les options ou autres opérations réalisées au moyen d'emprunts de la Wallonie.

Art. 7

Les dépenses provisoires relatives à la constitution d'actifs (emprunts publics et billets de trésorerie à long terme) et les coûts annexes ainsi que les recettes afférentes à la réalisation de ces actifs constitués, les dépenses annexes et les revenus en découlant peuvent être enregistrés sur des comptes financiers spéciaux ouverts à cette fin dans une institution financière de droit belge établie en Belgique avec laquelle la Wallonie a conclu une convention d'agent financier découlant légalement de l'utilisation d'instruments financiers visés à l'article 6, 1°, et notamment les dispositions de l'arrêté royal du 22 décembre 1995 relatif au contrôle des teneurs de comptes agréés pour la tenue de comptes de titres dématérialisés de l'État, des Communautés, des Régions, des Provinces, des autorités locales ou des établissements publics.

Les actifs constitués peuvent aussi être inscrits en comptes titres spéciaux ouverts au nom du Trésor wallon à cette fin dans une institution financière de droit belge établie en Belgique avec laquelle la Wallonie a conclu une convention d'agent financier découlant légalement de l'utilisation d'instruments financiers visés à l'article 6, 1°, et notamment les dispositions de l'arrêté royal du 22 décembre 1995 relatif au contrôle des teneurs de comptes agréés pour la tenue de comptes de titres dématérialisés de l'État, des Communautés, des Régions, des Provinces, des autorités locales ou des établissements publics.

Art. 8

Le Ministre du Budget est autorisé à porter en déduction des charges d'emprunts de la Wallonie :

– les revenus de placements de produits d'emprunts en euro effectués dans le cadre des opérations de gestion du Trésor visées à l'article 5, 1° et 2° ;

– les revenus ou capitaux attribués à la Wallonie suite à des opérations de gestion du Trésor en matière de « swap » d'intérêts, d'arbitrages, de couvertures de risque telles que les options ou autres opérations réalisées au moyen d'emprunts de la Wallonie et aux fins d'en alléger les charges financières.

Art. 9

En cas d'absence ou d'empêchement du trésorier centralisateur ou du receveur centralisateur, le Directeur de la Direction du Financement et des Recettes ou l'Inspecteur général du Budget et de la Trésorerie sont habilités à exercer leurs fonctions de trésorier.

Chapitre 2 - Dispositions modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe

Art. 10

Dans l'article 44 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, l'alinéa 2, introduit par le décret du 13 décembre 2017, est abrogé.

Toutefois, l'article 44, alinéa 2, du même Code, introduit par le décret du 13 décembre 2017, reste applicable en présence d'une vente constatée par un acte sous seing privé qui a reçu une date certaine au sens de l'article 1328 du Code civil avant le 21 décembre 2019.

Sont sujets à restitution, les droits proportionnels perçus sur l'acte sous seing privé dont question à l'alinéa précédent, lorsque la vente est constatée par acte authentique conformément à l'article 44, alinéa 2, du même Code, introduit par le décret du 13 décembre 2017, à concurrence du différentiel entre les droits proportionnels perçus et les droits proportionnels calculés sur base de l'application de l'article 44, alinéa 2, du même Code.

Art. 11

Dans l'article 48 du même Code, l'alinéa 2, introduit par le décret du 13 décembre 2017, est abrogé.

Toutefois, l'article 48, alinéa 2, du même Code, introduit par le décret du 13 décembre 2017, reste applicable en présence d'une vente constatée par un acte sous seing privé qui a reçu une date certaine au sens de l'article 1328 du Code civil avant le 21 décembre 2019.

Sont sujets à restitution, les droits proportionnels perçus sur l'acte sous seing privé dont question à l'alinéa précédent, lorsque la vente est constatée par acte authentique conformément à l'article 48, alinéa 2, du même Code, introduit par le décret du 13 décembre 2017, à concurrence du différentiel entre les droits proportionnels perçus et les droits proportionnels calculés sur base de l'application de l'article 48, alinéa 2, du même Code.

Chapitre 3 - Disposition finale

Art. 12

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2027.

Namur, le 13 novembre 2026.

Le Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal,

Adrien Dolimont

Le Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux,

François Desquesnes

Le Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique

Pierre-Yves Jeholet

Le Ministre de la Santé, de l'Environnement,
des Solidarités et de l'Économie sociale,

Yves Coppieters

La Ministre de la Fonction publique,
de la Simplification administrative
et des Infrastructures sportives,

Jacqueline Galant

La Ministre du Tourisme, du Patrimoine
et de la Petite enfance,

Valérie Lescrenier

La Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat,
du Logement et des Aéroports,

Cécile Neven

La Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,

Anne-Catherine Dalcq

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027

(en milliers EUR)

	Nouveaux n° AB			*Estimations initiales*	
Ministre ordonnateur	**Compte budgétaire**	**Domaine Fonctionnel**	**DESIGNATION DES PRODUITS**	**Budget initial 2027**	
				Par article	**Total**
			TITRE I - RECETTES COURANTES		
			Secteur I - Recettes fiscales		
			Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 **Agriculture, ressources naturelles et environnement**		
CO	91611000	902.010	Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau - Frais à refacturer (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	2	
CO	92610000	902.011	Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau - Intérêts de créances fiscales (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	198	
CO	92610000	903.015	Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération - Intérêts de créances fiscales (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division	56	
CO	93670000	902.001	Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	62.325	
CO	93670000	902.002	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division	250	
CO	93670000	903.001	Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération - Taxes sur les déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division organique 15)	36.885	
CO	93670000	903.002	Participations des organismes exécutant des obligations de reprise dans le cadre de la gestion des déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division organique 15)	109	
CO	93810000	902.012	Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	86	
CO	93810000	903.012	Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division organique	12	
			Total Division organique 15		99.923
			Dont recettes affectées		99.923
			Recettes fiscales générales - Division organique 19 **Finances**		
DO	91611000	901.276	Taxes - frais à refacturer aux entreprises	167	
DO	91612000	901.277	Taxes - frais à refacturer aux ménages	631	
DO	92610000	901.220	Intérêts de créances fiscales	15.348	
DE	92610000	901.265	(Modifié) Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés - Intérêts de créances fiscales	0	
DO	93640000	901.002	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	1.006.616	
DO	93640000	901.003	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	98.118	
DO	93640000	901.004	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	40.373	
DO	93640000	901.005	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	206.645	
DE	93660000	901.006	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	536.030	
DE	93660000	901.007	Taxe de mise en circulation (y compris eco-malus)	168.675	
DE	93660000	901.309	(Nouveau) Recettes de la vignette routière pour les véhicules légers	303.067	
DE	93670000	901.310	(Nouveau) Taxe CO^2 tolling	47.559	
DO	93680000	901.008	Taxes sur les logements abandonnés	0	
DO	93690000	901.009	Taxe sur les jeux et paris	50.100	
DO	93690000	901.010	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	20.500	
DO	93690000	901.011	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	0	
DO	93690000	901.012	Redevance radio et télévision	0	
DO	93690000	901.013	Taxes sur les automates	17.820	
DE	93690000	901.252	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés	1.190	
DO	93720000	901.014	Précompte immobilier	54.417	

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027

(en milliers EUR)

	Nouveaux n° AB			*Estimations initiales*	
Ministre ordonnateur	**Compte budgétaire**	**Domaine Fonctionnel**	**DESIGNATION DES PRODUITS**	**Budget initial 2027**	
				Par article	**Total**
DO	93850000	901.015	Amendes aux ménages relatives aux taxes et impôts régionaux	3.000	
			Total Division organique 19		2.570.256
			Dont recettes affectées		0
			Total Secteur I		2.670.179
			Dont recettes affectées		99.923
			Secteur II - Recettes générales non fiscales		
			Recettes générales - Division organique 10 **Secrétariat général**		
DO	91611000	901.127	Ventes de biens non durables et de services par le secteur des administrations publiques aux entreprises, institutions de crédit, sociétés d'assurance - Cofinancements européens	0	
DO	91612000	901.017	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0	
DO	91612000	901.018	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0	
DO	91612000	901.128	Ventes de biens non durables et de services par le secteur des administrations publiques aux ménages et ASBL au service des ménages - Cofinancements européens	0	
DO	91620000	901.129	Ventes de biens non durables et de services d'une unité du secteur public à une autre unité du secteur public - Cofinancements européens	0	
DO	93910000	901.177	Transferts de revenus dans le cadre de dépenses préfinancées par l'entité (FRR)	0	
DO	94924000	901.283	Recettes en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la loterie nationale	3.995	
			Total Division organique 10		3.995
			Dont recettes affectées		0
			Recettes générales - Division organique 11 **Support : Personnel, affaires juridiques, gestion mobilière et immobilière**		
GA	91111000	901.019	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	3.000	
GA	91111000	901.021	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	13.000	
GA	91140000	901.022	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	0	
GA	91211000	901.023	Remboursements dans le cadre des activités des Gouvernements provinciaux	0	
GA	91612000	901.029	Produit de la vente de biens non durables et de services	0	
GA	91612000	901.031	Produits de la location de biens non spécifiques	839	
GA	93810000	901.208	Amendes et pénalités perçues dans le cadre de l'exécution des marchés publics	0	
GA	93830000	901.196	Autres transferts de revenus des entreprises - Sociétés d'assurances	0	
GA	93910000	901.282	Transferts de revenus des institutions de l'Union Européenne - Hors rémunérations	0	
GA	93910000	901.297	Transferts de revenus des institutions de l'Union Européenne - Rémunérations	160	
			Total Division organique 11		16.999
			Dont recettes affectées		0
			Recettes générales - Division organique 12 **Digital**		
GA	93830000	901.266	Autres transferts de revenus des entreprises - Sociétés d'assurances	0	
			Total Division organique 12		0
			Dont recettes affectées		0
			Recettes générales - Division organique 15 **Agriculture, ressources naturelles et environnement**		
DO	91221000	901.308	(Nouveau) Remboursement des frais des chargés de missions dans le cadre du bien-être animal	432	
DO	91612000	901.250	Prestations pour l'identification et l'enregistrement des chiens et des chats	500	
DO	93850000	901.247	Redevances liées au bien-être animal	113	
DO	93850000	901.248	Amendes administratives perçues en application des dispositions de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au Bien-être des animaux et de ses arrêtés d'exécution	60	
DO	93850000	901.249	Remboursement des frais de saisies dans le cadre du bien-être animal	810	
DO	93850000	901.251	Divers dons et legs au Fonds du Bien-être animal	0	
			Total Division organique 15		1.915

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027

(en milliers EUR)

	Nouveaux n° AB			*Estimations initiales*	
Ministre ordonnateur	**Compte budgétaire**	**Domaine Fonctionnel**	**DESIGNATION DES PRODUITS**	**Budget initial 2027**	
				Par article	**Total**
			Dont recettes affectées		0
			Recettes générales - Division organique 19 **Finances**		
DO	91120000	901.229	Récupérations de charges sociales	0	
DO	91131000	901.257	Récupérations d'allocations sociales directes	0	
DO	91211000	901.153	Produits divers - Récupérations	0	
DO	91221000	901.195	Récupérations en provenance du secteur des administrations publiques	67	
DO	91410000	901.230	Récupérations dans le cadre de réparations et d'entretiens de travaux routiers et hydrauliques	0	
DO	91611000	901.155	Produits divers - Ventes de biens non durables et des services aux entreprises	279	
DO	91611000	901.197	Produits divers - Vente en seconde main de petit matériel aux entreprises	2	
DO	91612000	901.154	Produits divers - Ventes de biens non durables et des services aux ASBL au service des ménages	153	
DO	91620000	901.156	Produits divers - Ventes de biens non durables et des services à l'intérieur du secteur des administrations publiques	22	
DO	92110000	901.032	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts	0	
DO	92110000	901.231	Récupérations de charges d'intérêts autres que la dette publique	0	
DO	92410000	901.258	Récupérations de locations de terres	0	
DO	92610000	901.221	Intérêts créditeurs sur les comptes	30.000	
DO	92610000	901.305	Perception d'intérêts de créances de secteurs autres que les administrations publiques	0	
DO	92610000	901.275	Intérêts de placements, indexation d'emprunts et primes d'émission	0	
DO	92620000	901.225	Produits de prêts aux SPABS	1.734	
DO	93132000	901.025	Récupérations de sommes indûment payées - Entreprises	600	
DO	93132000	901.300	Récupération d'indus Entreprises - PRW		
DO	93200000	901.232	Récupérations de transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation	0	
DO	93300000	901.162	Récupérations de sommes indûment payées - ASBL au service des ménages	0	
DO	93300000	901.303	Récupération d'indus ASBL au service des ménages - PRW	0	
DO	93441000	901.163	Récupérations de sommes indûment payées - Ménages	0	
DO	93540000	901.233	Récupérations de transferts de revenus à l'étranger	0	
DO	93690000	901.152	Produits divers - Taxes et impôts indirects divers	0	
DO	93720000	901.151	Produits divers - Impôts directs divers	0	
DO	93810000	901.024	Produits divers - Divers transferts de revenus des entreprises	2.000	
DO	93810000	901.035	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires	25	
DO	93810000	901.036	Récupération des créances contentieuses	500	
DO	93850000	901.146	Produits divers - Divers transferts de revenus des ménages	120	
DO	94130000	901.193	Récupérations de sommes indûment payées - SACA	0	
DO	94140000	901.234	Récupérations de sommes indûment payées - UAP	0	
DO	94140000	901.274	Récupération de transferts de revenus au sein du Secteur public - PRW	0	
DO	94290000	901.260	Récupérations de transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	0	
DO	94321000	901.235	Récupérations de transferts de revenus aux administrations publiques locales	0	
DO	94322000	901.202	Récupérations de sommes indûment payées - Secteur public	2	
DO	94524000	901.261	Récupérations en provenance de la Communauté française	0	
DO	94540000	901.236	Récupérations de transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels	0	
DO	94321000	901.299	Récupération de transferts de revenus aux Administrations publiques locales - PRW	0	
DO	94822000	901.191	Recettes diverses - Transfert de revenus en provenance des pouvoirs locaux	9	
DO	94924000	901.037	Moyens transférés par la Communauté française	480.485	
DO	94924000	901.039	Moyens perçus de la CFWB (accords de la Sainte Emilie)	5.056.402	
DO	94940000	901.040	Dotations fédérales diverses (Groupe jeux et paris, TC/TMC, PRI, ...)	19.753	
DO	94940000	901.042	Moyens liés aux compétences transférées	3.426.171	
DO	94940000	901.043	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - recettes d'additionnels sous réductions des dépenses fiscales liées	3.978.015	
DO	94940000	901.044	Dégrèvements fiscaux	0	
DO	94940000	901.045	Recettes des amendes routières	56.950	
DO	94940000	901.188	Transferts de revenu en provenance du pouvoir Fédéral	0	
			Total Division organique 19		13.053.289
			Dont recettes affectées		0
			Total Secteur II		13.076.198
			Dont recettes affectées		0

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027

(en milliers EUR)

	Nouveaux n° AB			*Estimations initiales*	
Ministre ordonnateur	**Compte budgétaire**	**Domaine Fonctionnel**	**DESIGNATION DES PRODUITS**	**Budget initial 2027**	
				Par article	**Total**
			Secteur III - Recettes spécifiques		
			Recettes spécifiques - Division organique 09 **Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques**		
GA	91111000	901.016	Recettes relatives au personnel FWB d'eWBS	1.381	
GA	91620000	901.224	Prestations d'audits à destination des UAP	449	
GA	94660000	901.211	Recettes en provenance du Service Social de la RW	0	
GA	94924000	901.173	Participation de la FWB aux frais de fonctionnement relatifs au Service Commun d'Audit	1.900	
			Total Division organique 09		3.730
			Dont recettes affectées		0
			Recettes spécifiques - Division organique 11 **Support : Personnel, affaires juridiques, gestion mobilière et immobilière**		
GA	93860000	901.212	Recettes en provenance du fédéral en lien avec les remboursements de précompte liées aux fonctions scientifiques	19.000	
			Total Division organique 11		19.000
			Dont recettes affectées		0
			Recettes spécifiques - Division organique 12 **Digital**		
GA	91611000	901.046	Produit de la vente de données et de services en matière de Géomatique	33	
			Total Division organique 12		33
			Dont recettes affectées		0
			Recettes spécifiques - Division organique 14 **Mobilité et infrastructures**		
DE	91611000	901.222	Ventes et prestations au service des entreprises	225	
DE	91611000	912.002	(Modifié) Redevances relatives aux dossiers d'homologation des véhicules – Entreprises (recettes affectées au FISIR : DF 050.001, programme 14.050, division organique 14)	2.453	
DE	91612000	901.049	Produit de la location de biens	310	
NE	91612000	901.050	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports	115	
DE	91612000	901.223	Droits d'inscription aux examens de qualification professionnelle et redevance d'agrément des accompagnateurs de véhicules exceptionnels	13	
DE	91612000	912.003	(Modifié) Redevances relatives aux dossiers d'homologation des véhicules – Ménages (recettes affectées au FISIR : DF 050.001, programme 14.050, division organique 14)	213	
DE	91810000	901.293	Recette en matière de travaux routiers et hydrauliques	415	
DE	91820000	901.052	Recettes du secteur des administrations publiques en matière de travaux routiers et hydrauliques	89	
JE	92810000	901.053	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	0	
DE	92810000	901.054	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0	
DE	92830000	901.210	Transferts de revenus des unités d'administration publique - SOFICO (droit d'emphytéose)	15.800	
DE	92830000	901.263	Produits de la locations de terres	3.285	
DE	93300000	901.256	Remboursement de dotation trop perçue en provenance de l'AWSR	0	
DE	93810000	901.135	Dédommagement, amendes, redevances en matière de réseaux routiers et hydrauliques	18.493	
DE	93810000	901.200	Amendes et pénalités perçues dans le cadre de l'exécution des marchés publics	324	
DE	93810000	912.001	(Modifié) Recettes diverses perçues en matière de sécurité routière (recettes affectées au FISIR : DF 050.001, programme 14.050, division organique 14)	170	
DE	93810000	912.005	(Modifié) Autres transferts de revenus des organismes de contrôle technique agréés (recettes affectées au FISIR : DF 050.001, programme 14.050, division organique 14)	9.167	
DE	93830000	901.055	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	0	
DE	93850000	901.285	Transferts de revenus en provenance des ménages	1.130	
DE	93850000	912.006	(Modifié) Perceptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions (recettes affectées au FISIR : DF 050.001, programme 14.050 , division organique 14)	61.974	
DE	94321000	912.010	Récupérations de sommes indûment payées - Administrations publiques locales (recettes affectées au FISIR : AB 050.001, programme 14.050, division organique 14)	0	
			Total Division organique 14		114.176
			Dont recettes affectées		73.977

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027

(en milliers EUR)

	Nouveaux n° AB			*Estimations initiales*	
Ministre ordonnateur	**Compte budgétaire**	**Domaine Fonctionnel**	**DESIGNATION DES PRODUITS**	**Budget initial 2027**	
				Par article	**Total**
			Recettes spécifiques - Division organique 15 **Agriculture, ressources naturelles et environnement**		
CO	91211000	902.021	Récupérations de sommes indûment payées – Récupérations biens non durables et services (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	0	
CO	91211000	903.023	Récupérations de frais généraux de fonctionnement (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division organique 15)	0	
DA	91611000	901.058	Recettes provenant du comptoir forestier	165	
DA	91611000	901.294	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne - Entreprises	0	
DA	91611000	901.059	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis aux entreprises	14.280	
CO	91611000	902.004	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	250	
CO	91611000	902.023	Remboursements de frais de justice dus dans le cadre des recours en matière de permis d'environnement - Entreprises (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	0	
CO	91611000	903.005	Frais de dossiers pour les documents relatifs aux transferts (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 , division organique 15)	1.200	
CO	91611000	903.010	Frais de dossier pour demandes de sortie de statut de déchet et de reconnaissance de sous-produit (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division organique 15)	8	
DA	91611000	913.001	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) - Ventes aux entreprises - (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : AB 070.001, programme 15.070, division organique 15)	305	
DA	91611000	914.001	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont - Ventes aux entreprises (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : AB 071.001, programme 15.071, division organique 15)	18	
DA	91611000	915.001	Produit résultant de la vente de coupes de bois et de chablis de la forêt de Saint-Michel-Freyr - Ventes aux entreprises (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : AB 072.001, programme 15.072, division organique 15)	85	
DA	91611000	915.006	Produit résultant de la vente de venaisons des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr - Entreprises (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : AB 072.001, programme 15.072, division organique 15)	0	
DA	91611000	919.001	Rétributions perçues en vertu du Code wallon de l'Agriculture, article D.193 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003) : AB 065.001, programme 15.065, division organique 15)	785	
DA	91612000	901.061	Part régionale du produit des permis de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	4.600	
DA	91612000	901.062	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	60	
DA	91612000	901.213	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis aux ASBL au service des ménages et aux ménages	175	
CO	91612000	902.005	Droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	3.692	
CO	91612000	902.006	Droits de dossier liés à l'introduction d'une étude ou d'un projet d'assainissement des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	190	
CO	91612000	902.024	Remboursements de frais de justice dus dans le cadre des recours en matière de permis d'environnement - Ménages (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	0	
DA	91612000	913.002	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) - Ventes aux aux ASBL au service des ménages et aux ménages (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : AB 070.001, programme 15.070, division organique 15)	18	
DA	91612000	914.002	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) - Ventes aux ASBL au service des ménages et aux ménages (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : AB 071.001, programme 15.071, division organique 15)	0	
DA	91612000	915.002	Produit résultant de la vente de venaisons des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : AB 072.001, programme 15.072, division organique 15)	10	
DA	91612000	915.004	Produit résultant de la vente de coupes de bois et de chablis de la forêt de Saint-Michel-Freyr aux ASBL au service des ménages et aux ménages (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : AB 072.001, programme 15.072, division organique 15)	4	
DA	91612000	916.001	Produit résultant de la vente des permis de pêche (recette affectée au Fonds pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie : AB 068.001, programme 15.068, division organique 15)	1.800	
DA	91620000	901.214	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis à l'intérieur du secteur des administrations publiques	0	
DA	91620000	913.003	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) - Ventes au secteur des administrations publiques (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : AB 070.001, programme 15.070, division organique 15)	0	
DA	91620000	914.003	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) - Ventes au secteur des administrations publiques (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : AB 071.001, programme 15.071, division organique 15)	0	
DA	91620000	915.005	Produit résultant de la vente de coupes de bois et de chablis de la forêt de Saint-Michel-Freyr au secteur des administrations publiques (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : AB 072.001, programe 15.072, division organique 15)	0	

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027

(en milliers EUR)

	Nouveaux n° AB			*Estimations initiales*	
Ministre ordonnateur	**Compte budgétaire**	**Domaine Fonctionnel**	**DESIGNATION DES PRODUITS**	**Budget initial 2027**	
				Par article	**Total**
DA	92610000	901.063	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement ou d'aménagement foncier bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	0	
NE	92610000	920.003	Perception d'intérêts d'autres secteurs que le secteur des administrations publiques (recette affectée au Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques : AB 074.001, programme 15.074, division organique 15)	0	
DA	92830000	901.064	Produit de la location du droit de chasse	1.650	
DA	92830000	917.001	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière agricole (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073, division organique 15)	140	
DA	92830000	916.005	Produits résultant de la location de droits de pêche (recette affectée au Fonds pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie : AB 068.001, programme 15.068, division organique 15)	0	
DA	93132000	901.065	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0	
CO	93132000	902.020	Récupérations de sommes indûment payées - Subventions d'exploitation (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	0	
CO	93132000	903.020	Récupération de sommes indûment payées (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division organique 15)	0	
DA	93132000	916.002	Récupération de subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques (recette affectée au Fonds pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie : AB 068.001, programme 15.068, division organique 15)	0	
CO	93300000	902.026	Récupérations de transferts de revenus aux ASBL au service des ménages (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	0	
CO	93300000	903.016	Récupération de sommes indûment payées - ASBL au service des ménages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division organique 15)	142	
DA	93300000	916.003	Récupération de stransferts de revenus aux ASBL au service des ménages (recette affectée au Fonds pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie : AB 068.001, programme 15.068, division organique 15)	0	
DA	93441000	917.005	Récupérations de transferts de revenus en provenance des ménages (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073, division organique 15)	0	
CO	93670000	903.008	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : 077.001, programme 15.077, division organique 15)	2.750	
DA	93810000	901.284	Amendes et pénalités perçues dans le cadre de l'exécution de marché publics	0	
CO	93810000	901.296	Contribution des différents secteurs de la grande distribution dans le cadre de la gestion des déchets sauvages	35.453	
CO	93810000	902.016	Sommes perçues liées aux sûretés constituées au profit de la Région et aux appels aux suretés réalisés dans le cadre du décret sur la délinquance environnementale – Entreprises (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	0	
CO	93810000	902.018	Sommes perçues en vertu du décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale - Entreprises (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	0	
CO	93810000	903.003	Vente de services (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division organique 15)	20	
CO	93810000	903.004	Produits divers - Transferts de revenus en provenance des entreprises (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division organique 15)	200	
CO	93810000	903.007	Contribution des intercommunales dans le fonctionnement du réseau « dioxines » (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division organique 15)	469	
NE	93810000	920.001	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon "Kyoto" et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques : AB 074.001, programme 15.074, division organique 15)	111.000	
DA	93810000	921.001	Produits résultant des compensations financières en matière de biodiversité (recettes affectées au Fonds budgétaire de protection de la biodiversité : AB 069.001, programme 15.069, division organique 15)	25	
DA	93810000	916.006	Compensations financières environnementales relatives aux permis uniques et permis d'environnement (recette affectée au Fonds pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie : AB 068.001, programme 15.068, division organique 15)	0	
CO	93830000	902.014	Transferts de revenus en provenance des sociétés d'assurances (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	0	
CO	93850000	902.017	Sommes perçues liées aux sûretés constituées au profit de la Région et aux appels aux suretés réalisés dans le cadre du décret sur la délinquance environnementale – Ménages (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	0	
CO	93850000	903.011	Produits divers - Transferts de revenus en provenance des ménages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division organique 15)	0	
DA	93850000	915.003	Contributions des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : AB 072.001, programme 15.072, division organique 15)	0	
CO	93850000	902.003	(Modifié) Sommes perçues en vertu du décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale - Ménages (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	2.000	
DA	93910000	901.066	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	0	
DA	93910000	901.067	Remboursement des institutions européennes dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	0	
CO	93910000	902.008	Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	0	
CO	93930000	902.025	Transferts de revenus des pays membres de l'Union Européenne non-administration publique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	0	
DA	93930000	916.004	Transferts de revenus des pays membres de l'Union Européenne non-administration publique (recette affectée au Fonds pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie : AB 068.001, programme 15.068, division organique 15)	0	

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027

(en milliers EUR)

	Nouveaux n° AB			*Estimations initiales*	
Ministre ordonnateur	**Compte budgétaire**	**Domaine Fonctionnel**	**DESIGNATION DES PRODUITS**	**Budget initial 2027**	
				Par article	**Total**
CO	94140000	903.017	Récupération de sommes indûment payées - Secteur public (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division organique 15)	0	
DA	94321000	917.007	Récupérations de sommes indûment payées - Administrations publiques locales (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073, division organique 15)	0	
CO	94321000	902.019	Récupérations de sommes indûment payées - Administrations publiques locales (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	0	
CO	94321000	903.022	Récupérations de sommes indûment payées - Administrations publiques locales (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division organique 15)	0	
CO	94140000	902.009	Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	0	
DA	94630000	901.306	Transferts de revenus en provenance de l'OPW	0	
			Total Division organique 15		181.494
			Dont recettes affectées		125.111
			Recettes spécifiques - Division organique 16 **Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie**		
DE	91611000	901.313	(Nouveau) Droits de dossier liés aux recours relatifs aux demandes de permis ou de certificats d'urbanisme et d'urbanisation - Entreprises	0	
DE	91612000	901.314	(Nouveau) Droits de dossier liés aux recours relatifs aux demandes de permis ou de certificats d'urbanisme et d'urbanisation - Ménages	0	
NE	92610000	901.068	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	0	
NE	92610000	901.069	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	200	
DE	92810000	901.070	Recettes en provenance de la Ville de Namur et d'Interparking dans le cadre du projet Grognon	0	
DE	92810000	901.071	Redevances liées aux autorisations de voiries	0	
NE	93132000	924.003	Remboursement de primes et subventions liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Secteur privé - (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089, division organique 16)	0	
NE	93200000	901.167	Remboursement de subventions accordées à des ASBL	0	
NE	93441000	901.168	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	400	
NE	93441000	901.169	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers en région de langue allemande	4	
NE	93690000	901.073	Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable	172	
DE	93810000	901.157	Transferts de revenus des entreprises - Amendes transactionnelles CoDT aux entreprises	0	
NE	93810000	901.292	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 et 200 bis du même Code - Amendes aux entreprises	23	
NE	93810000	924.001	Produit de diverses amendes liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Transfert de revenus des entreprises - (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089, division organique 16)	500	
NE	93810000	924.002	Produit de diverses redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Transfert de revenus des entreprises - (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089, division organique 16)	11.000	
NE	93830000	901.111	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	0	
DE	93850000	901.158	Transferts de revenus des ménages - Amendes transactionnelles CoDT aux ménages	0	
NE	93850000	901.290	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 et 200 bis du même Code - Amendes aux ménages	147	
NE	93850000	924.006	Produit de diverses amendes liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Transfert de revenus des ménages - (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089, division organique 16)	0	
NE	94140000	924.004	Récupération de dotations de la CWAPE (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089, division organique 16)	0	
NE	94321000	924.005	Récupération de subventions aux administrations publiques locales (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089, division organique 16)	0	
NE	94926000	901.171	Remboursement des prestations effectuées pour compte de la Communauté germanophone	45	
			Total Division organique 16		12.491
			Dont recettes affectées		11.500
			Recettes spécifiques - Division organique 17 **Pouvoirs locaux, action sociale et santé**		
DE	93810000	901.280	Contribution des opérateurs de télécommunication aux initiatives locales favorables au renforcement de la digitalisation en Région wallonne (Accord top III)	6.000	
CO	94640000	901.205	Recettes en provenance de FAMIWAL	0	

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027

(en milliers EUR)

	Nouveaux n° AB			*Estimations initiales*	
Ministre ordonnateur	**Compte budgétaire**	**Domaine Fonctionnel**	**DESIGNATION DES PRODUITS**	**Budget initial 2027**	
				Par article	**Total**
			Total Division organique 17		6.000
			Dont recettes affectées		0
			Recettes spécifiques - Division organique 18 **Entreprises, emploi et recherche**		
JE	91611000	901.080	Location de bâtiments industriels	20	
JE	91612000	901.133	Produits des droits d'inscription au jury central permettant l'accès à la profession pour les professions réglementées	5	
JE	91612000	901.134	Produits des droits d'inscription en provenance des guichets d'entreprises agréés	0	
JE	91620000	928.007	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Produits d'enquêtes réalisées pour compte de tiers (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118, division organique 18)	0	
JE	92610000	901.081	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligataires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	0	
JE	92610000	928.008	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Intérêts liés au remboursement des avances récupérables (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118, division organique 18)	1.703	
JE	92820000	901.083	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	75.000	
JE	93122000	928.009	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de subventions en provenance des entreprises publiques (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118, division organique 18)	0	
JE	93132000	901.084	Récupération sur créances et contentieux - Entreprises	0	
JE	93132000	901.087	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique et récupération d'indus APE	0	
JE	93132000	901.130	Indemnités compensatoires COVID-19	0	
JE	93132000	901.217	Récupération d'indemnités COVID-19 - Entreprises Personnes morales	0	
JE	93132000	928.003	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursement de subventions - Secteur privé (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118, division organique 18)	4.691	
JE	93300000	901.088	Récupération sur créances et contentieux - ASBL	0	
JE	93300000	928.004	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de subventions en provenance des ASBL au service des ménages (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118, division organique 18)	0	
JE	93450000	901.218	Récupération d'indemnités COVID-19 - Entreprises Personnes physiques	0	
JE	93690000	901.089	Recettes générées dans le cadre de la délivrance des cartes professionnelles	100	
JE	93810000	901.090	Recettes générées par les amendes administratives infligées par le Service des amendes administratives du Département de l'Inspection de la DGO6.	50	
JE	93820000	901.091	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	0	
JE	93840000	901.267	Recettes issues du CFISPA	1.000	
JE	93910000	901.131	Transferts de revenus des institutions de l'Union Européenne	0	
JE	93910000	901.311	(Nouveau) Recettes CBAM	8.750	
JE	93940000	901.295	Transferts de revenus des institutions internationales autres que les institutions de l'UE	0	
JE	94140000	928.010	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de subventions en provenance des UAP (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118, division organique 18)	0	
JE	94321000	928.013	Récupérations de sommes indûment payées - Administrations publiques locales (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118, division organique 18)	0	
JE	94524000	928.002	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements en provenance de la Communauté française (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118, division organique 18)	223	
JE	94540000	928.011	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de subventions en provenance du pouvoir fédéral (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118, division organique 18)	0	
CO	94940000	901.092	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	0	
JE	94940000	901.312	(Nouveau) Recettes CISAF	55.000	
			Total Division organique 18		146.542
			Dont recettes affectées		6.617
			Recettes spécifiques - Division organique 19 **Finances**		
DO	92110000	901.047	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0	

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027

(en milliers EUR)

	Nouveaux n° AB			*Estimations initiales*	
Ministre ordonnateur	**Compte budgétaire**	**Domaine Fonctionnel**	**DESIGNATION DES PRODUITS**	**Budget initial 2027**	
				Par article	**Total**
DO	94630000	901.278	Opérations de Trésorerie SACA	0	
DO	94640000	901.279	Opérations de Trésorerie UAP	56.074	
			Total Division organique 19		56.074
			Dont recettes affectées		0
			Total Secteur III		539.540
			Dont recettes affectées		217.205
			Total TITRE I		16.285.917
			Dont recettes affectées		317.128
			TITRE II - RECETTES DE CAPITAL		
			Secteur I - Recettes fiscales		
			Recettes fiscales générales - Division organique 19 **Finances**		
DO	95650000	901.093	Droits de succession et de mutation par décès	834.011	
			Total Division organique 19		834.011
			Dont recettes affectées		0
			Total Secteur I		834.011
			Dont recettes affectées		0
			Secteur II - Recettes générales non fiscales		
			Recettes générales - Division organique 10 **Secrétariat général**		
DO	95911000	901.185	Transferts en capital dans le cadre de la Facilité pour la relance et la résilience européenne (FRR)	52.156	
DO	95911000	901.206	Fonds de solidarité de l'Union européenne	0	
DO	98817000	901.186	Remboursement de l'UE dans le cadre de dépenses préfinancées par l'entité (FRR)	52.156	
			Total Division organique 10		104.312
			Dont recettes affectées		0
			Recettes générales - Division organique 11 **Support : Personnel, affaires juridiques, gestion mobilière et immobilière**		
GA	97612000	901.098	Produit de la vente d'emprises inutilisées	0	
GA	97632000	901.099	Produit de la vente d'immeubles	25.336	
GA	97632000	901.100	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations	0	
GA	97710000	901.209	Vente de matériel roulant	0	
GA	97720000	901.102	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	0	
			Total Division organique 11		25.336
			Dont recettes affectées		0
			Recettes générales - Division organique 19 **Finances**		
DO	95112000	901.095	Récupérations de sommes indûment payées - Entreprises	500	

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027

(en milliers EUR)

	Nouveaux n° AB			*Estimations initiales*	
Ministre ordonnateur	**Compte budgétaire**	**Domaine Fonctionnel**	**DESIGNATION DES PRODUITS**	**Budget initial 2027**	
				Par article	**Total**
DO	95210000	901.165	Récupérations de sommes indûment payées - ASBL au service des ménages	5.000	
DO	95310000	901.166	Récupérations de sommes indûment payées - Ménages	0	
DO	95411000	901.262	Récupérations de transferts en capital à l'étranger	0	
DO	95720000	901.094	Recettes diverses - Transfert en capital en provenance des entreprises	1.500	
DO	95720000	901.301	Dettes prescrites fournisseurs - Entreprises	0	
DO	95810000	901.302	Dettes prescrites fournisseurs - ASBL au service des ménages	0	
DO	95820000	901.164	Recettes diverses - Transfert en capital en provenance des ménages	0	
DO	95820000	901.304	Dettes prescrites fournisseurs - Ménages	0	
DO	96141000	901.237	Récupérations de transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel	0	
DO	96321000	901.203	Récupérations de sommes indûment payées – Secteur public	0	
DO	96524000	901.238	Récupérations de transferts en capital à d'autres groupes institutionnels	0	
DO	96821000	901.204	Recettes diverses - Transfert en capital en provenance du secteur public	50	
DO	97111000	901.149	Produits divers - Remboursement d'expropriations	0	
DO	97112000	901.239	Récupérations dans le cadre d'achats de terrains et de bâtiments	0	
DO	97131000	901.287	Récupérations dans le cadre d'achats de bâtiments existants – Secteur public	0	
DO	97132000	901.286	Récupérations dans le cadre d'achats de bâtiments existants – Secteur privé	0	
DO	97200000	901.240	Récupérations dans le cadre de constructions de bâtiments	0	
DO	97310000	901.096	Récupérations dans le cadre de travaux routiers	0	
DO	97320000	901.241	Récupérations dans le cadre de travaux hydrauliques	0	
DO	97340000	901.288	Récupérations dans le cadre de travaux de préparation et d'aménagement des sols	0	
DO	97410000	901.289	Récupérations dans le cadre d'acquisitions de matériel de transport	0	
DO	97422000	901.242	Récupérations dans le cadre acquisitions de biens d'investissement	0	
DO	98180000	901.243	Récupérations dans le cadre d'octrois de crédits et participations dans les entreprises et institutions financières	0	
DO	98417000	901.244	Récupérations dans le cadre d'octrois de crédits, participations et avances à l'étranger	0	
DO	98514000	901.298	Récupérations d'octrois de crédits à l'intérieur du groupe institutionnel	0	
DO	98561000	901.245	Récupérations dans le cadre d'octrois de crédits, prises de participations et avances à l'intérieur du secteur des administrations	0	
			Total Division organique 19		7.050
			Dont recettes affectées		0
			Total Secteur II		136.698
			Dont recettes affectées		0
			Secteur III - Recettes spécifiques		
			Recettes spécifiques - Division organique 14 **Mobilité et infrastructures**		
DE	96321000	912.009	(Modifié) Récupérations de transfert en capital aux administrations publiques locales (recettes affectées au FISIR : DF 050.001, programme 14.050, division organique 14)	0	
DE	96642000	901.105	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	0	
DE	97611000	901.264	Produits de la vente de terrains au secteur des administrations publiques	0	
DE	97612000	901.182	Produits résultant de la vente et de l'attribution au secteur privé de biens immobiliers - Terrain	1.633	
DE	97632000	901.183	Produits résultant de la vente et de l'attribution au secteur privé de biens immobiliers - Bâtiment	2.304	
NE	98914000	901.268	Remboursement de la mission déléguée de la SOWAER - Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel	0	
			Total Division organique 14		3.937
			Dont recettes affectées		0
			Recettes spécifiques - Division organique 15 **Agriculture, ressources naturelles et environnement**		
DA	90810002	917.002	Produits résultant du recouvrement des soldes débiteurs dus par les intéressés au terme des opérations de remembrement ou d'aménagement foncier (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073, division organique 15)	0	

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027

(en milliers EUR)

	Nouveaux n° AB			*Estimations initiales*	
				Budget initial 2027	
Ministre ordonnateur	**Compte budgétaire**	**Domaine Fonctionnel**	**DESIGNATION DES PRODUITS**	**Par article**	**Total**
NE	95112000	920.002	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon "Kyoto" et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 - Récupérations d'avances indûments payées (recette affectée au Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques : AB 074.001, programme 15.074, division organique 15)	0	
CO	96141000	903.019	Récupérations de subventions - UAP (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077, division organique 15)	0	
DA	97611000	917.004	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers - Ventes de terrains au secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073, division organique 15)	10	
DA	97612000	917.003	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers - Ventes de terrains au secteur privé (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073, division organique 15)	330	
NE	98610000	920.004	Remboursements de crédits par les entreprises (recette affectée au Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques : AB 074.001, programme 15.074, division organique 15)	0	
DA	98973000	901.108	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux	600	
CO	98973000	902.013	Remboursement d'avances consenties aux pouvoirs locaux dans le cadre de projets européens (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075, division organique 15)	350	
			Total Division organique 15		1.290
			Dont recettes affectées		690
			Recettes spécifiques - Division organique 16 **Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie**		
NE	95112000	901.109	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	100	
NE	95310000	901.110	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	471	
DE	96321000	901.255	Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Remboursement de subventions - Administrations	0	
NE	96641000	901.172	Remboursement de subventions accordées aux OAP	0	
DE	98680000	901.115	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du CodT	0	
NE	98971000	901.114	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	8.243	
NE	98971000	927.001	Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack/renopack (recettes affectées au Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.1.2 : AB 090.001, programme 16.090, division organique 16)	72.641	
			Total Division organique 16		81.455
			Dont recettes affectées		72.641
			Recettes spécifiques - Division organique 18 **Entreprises, emploi et recherche**		
JE	95112000	901.118	Récupération sur créances et contentieux - Aides à l'investissement	3.000	
DE	96141000	901.121	Récupération liée aux zones d'activité économique - UAP	0	
DE	96353000	901.122	Récupération liée aux zones d'activité économique - Intercommunales	0	
JE	96641000	901.184	Transfert en capital en provenance des outils financiers	0	
JE	96641000	901.253	Transfert en capital en provenance des UAP	0	
JE	98610000	901.123	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0	
JE	98670000	928.001	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Surplus liés au remboursement des avances récupérables (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118, division organique 18)	179	
JE	98680000	928.005	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de la partie en capital des avances récupérables (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118, division organique 18)	18.904	
			Total Division organique 18		22.083
			Dont recettes affectées		19.083
			Recettes spécifiques - Division organique 19 **Finances**		

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027

(en milliers EUR)

	Nouveaux n° AB			*Estimations initiales*	
				Budget initial 2027	
Ministre ordonnateur	**Compte budgétaire**	**Domaine Fonctionnel**	**DESIGNATION DES PRODUITS**	**Par article**	**Total**
DO	98670000	901.219	Produits des Swaps	44.188	
DO	98961000	901.103	Liquidation de participations à l'intérieur des administrations publiques	0	
			Total Division organique 19		44.188
			Dont recettes affectées		0
			Total Secteur III		152.953
			Dont recettes affectées		92.414
			Total TITRE II		1.123.662
			Dont recettes affectées		92.414
			TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS		
			Secteur II - Recettes générales non fiscales		
			Recettes générales - Division organique 10 **Secrétariat général**		
DO	99640000	901.174	Préfinancement par l'UE des dépenses financées par l'UE dans le cadre de la Facilité pour la relance et la résilience européenne (FRR)	0	
			Total Division organique 10		0
			Dont recettes affectées		0
			Recettes générales - Division organique 19 **Finances**		
DO	99110000	901.246	Récupérations de remboursements d'emprunts émis à plus d'un an	0	
DO	99610000	901.125	Produits d'emprunts	3.674.480	
DO	99620000	901.126	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0	
			Total Division organique 19		3.674.480
			Dont recettes affectées		0
			Total Secteur II		3.674.480
			Dont recettes affectées		0
			Total TITRE III		3.674.480
			Dont recettes affectées		0
			TOTAL GENERAL		21.084.059
			Dont recettes affectées		409.542
			Vu pour être annexé au projet de décret		